

**Objet : Arrêté de circulation pour empiétement sur la chaussée – rue des Saulniers**

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 18 mars 2024 de l'entreprise CDH – TSA 70011 chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cedex, représenté par Mr LAISNEY Valentin, qui souhaite réaliser le génie civil portant sur l'implantation d'une armoire fibre,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu rue des Saulniers à partir du 25/03/2024 pour une durée de 90 jours,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de génie civil pour implantation d'une armoire fibre, un empiétement sur chaussée sera effectué rue des Saulniers à partir du 25 mars 2024 jusqu'au 22 juin 2024 inclus.

**ARTICLE 2** : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, au sens des Points de Repère (PR) décroissants en circulation alternée de façon manuelle aux restrictions suivantes :

- Interdiction de dépasser à tous véhicules légers et poids lourds avec une vitesse limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3** : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,  
Le 23 mars 2024,

Pour Le Maire,  
Adjoint délégué,  
Joseph JEULAND



**Objet : Arrêté de circulation pour empiétement sur la chaussée – rue du Val -**

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 18 mars 2024 de l'entreprise CDH – TSA 70011 chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cedex, représenté par Mr LAISNEY Valentin, qui souhaite réaliser le génie civil portant sur l'implantation d'une armoire fibre,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu rue du Val à partir du 25/03/2024 pour une durée de 90 jours,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de génie civil pour implantation d'une armoire fibre, un empiétement sur chaussée sera effectué rue du Val à partir du 25 mars 2024 jusqu'au 22 juin 2024 inclus.

**ARTICLE 2** : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, au sens des Points de Repère (PR) décroissants en circulation alternée de façon manuelle aux restrictions suivantes :

- Interdiction de dépasser à tous véhicules légers et poids lourds avec une vitesse limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3** : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,  
Le 23 mars 2024,

Pour Le Maire,  
Adjoint délégué,  
Joseph JEULAND



**Objet : Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée – rue des Frères Amyot d’Inville -**

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l’article R 411-8,

**VU** la demande du 18 mars 2024 de l’entreprise CDH – TSA 70011 chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cedex, représenté par Mr LAISNEY Valentin, qui souhaite réaliser le génie civil portant sur l’implantation d’une armoire fibre,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu rue des Frères Amyot d’Inville à partir du 25/03/2024 pour une durée de 90 jours,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront perturbées et qu’il y a lieu de protéger les usagers de la présence d’engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de génie civil pour implantation d’une armoire fibre, un empiètement sur chaussée sera effectué rue des Frères Amyot d’Inville à partir du 25 mars 2024 jusqu’au 22 juin 2024 inclus.

**ARTICLE 2** : Les véhicules circulant à l’approche et sur la zone de travaux seront soumis, au sens des Points de Repère (PR) décroissants en circulation alternée de façon manuelle aux restrictions suivantes :

- Interdiction de dépasser à tous véhicules légers et poids lourds avec une vitesse limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3** : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,  
Le 23 mars 2024,

Pour Le Maire,  
l’adjoint délégué,  
Joseph JEULAND

